

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 30 mars 2023

Délibération n°2023-051 - Finances – Budgets primitifs 2023 – Budget général

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	59
Ne prend pas part au vote	0
Votants	59
Abstention	0
Suffrage exprimés	59
Majorité absolue	30
Pour	59
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni Salle André Millet à Samoreau sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

La délibération N° 2023-018 est retirée de l'ordre du jour.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Sophie BERTHOLIER, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2023-029), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Anne GHYSSENS, Marie HOLVOET, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN.

MM. Christophe BAGUET, M. Christian BOURNERY, Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029), Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER (arrivée à 19h15), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération N° 2023-029), Yann MOREAU (arrivée à 19h15), Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER (à partir de la délibération N°2023-059).

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Gwenaël CLER à M. Thibault FLINE
M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL
Mme Nathalie VINOT à M. David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029)

M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-058)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)

M. Thomas IANZ à M. Nicolas PIERRET

M. Frédéric VALLETOUX à Mme Judith REYNAUD

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI

Membres absents :

Mme Lamia KORT

Mme Aurélie BRICAUD

M. Olivier MAGRO (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028 et N°2023-068)

M. David DINTILHAC (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)

Mme Nathalie VINOT (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)

M. Yann MOREAU (lors des délibérations N°2023-053 à N°2023-055)

M. Francis GUERRIER (lors des délibérations N°2023-063 à N°2023-064)

M. Fabrice LARCHÉ (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)

Mme Cécile PORTE (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)

M. Christian BOURNERY (lors de la délibération N°2023-070)

Mme Marie-Laure VASSEUR (lors de la délibération N°2023-070)

M. Gérard TAPONAT (lors de la délibération N°2023-077)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations n°2023-029 à n°2023-036.

Secrétaire de Séance : M. Yannick TORRES

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 16 février dernier et a été acté par délibération N°2023-007.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2023 reprend les résultats de l'exercice 2022 puisque les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2022 sont connus.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2023	Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	6 428 485,00 €	013	Atténuations de charges	30 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 960 215,00 €	70	Produits des services et du domaine	977 500,00 €
014	Atténuations de produits	14 497 595,00 €	73	Impôts et taxes	35 473 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 912 861,00 €	74	Dotations subventions et participations	4 725 677,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		39 799 156,00 €	Total des recettes de gestion courante		41 232 077,00 €
66	Charges financières	395 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	96 612,00 €	78	Reprises sur provisions	7 500,00 €
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 290 768,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		41 239 577,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 250 740,43 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	895 680,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	7 200,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 146 420,43 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 200,00 €
TOTAL		49 437 188,43 €	TOTAL		41 246 777,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	8 190 411,43 €
Total cumulé		49 437 188,43 €	Total cumulé		49 437 188,43 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2023	Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	1 097 348,00 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	2 912 504,00 €
op 012101101	AP/CP Elaboration PLUI	232 621,50 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	- €
204	Subventions d'équipement versées	1 568 100,00 €	21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	2 906 954,93 €	23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	2 757 000,00 €			
op 012302101	AP/CP Machinerie piscine	450 000,00 €			
op 012302201	AP/CP Gymnase Coubertin	500 000,00 €			
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
20	Immobilisations incorporelles	292 600,69 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	35 500,00 €
op 012101101	AP/CP Elaboration PLUI	172 863,01 €			
204	Subventions d'équipement versées	316 707,77 €			
21	Immobilisations corporelles	364 467,88 €			
23	Immobilisations en cours	869 588,30 €			
Total des dépenses d'équipement		11 528 252,08 €	Total des recettes d'équipement		2 948 004,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		10	Dotations fonds divers et réserves	1 500 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 144 678,24 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 326 700,00 €	27	Autres immobilisations financières	
	Participations et créances rattachées à des participations	3 000,00 €			
26	Autres immobilisations financières	1 010 000,00 €			
27	Dépenses imprévues	700 000,00 €			
020					
Total des dépenses financières		3 039 700,00 €	Total des recettes financières		6 644 678,24 €
45x1	Total des dépenses pour le compte de tiers		45x2	Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		14 567 952,08 €	Total des recettes réelles d'investissement		9 592 682,24 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	7 200,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	7 250 740,43 €
041	Opérations patrimoniales		040	Op d'ordre de transfert entre sections	895 680,00 €
			041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 200,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		8 146 420,43 €
TOTAL		14 575 152,08 €	TOTAL		17 739 102,67 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	3 163 950,59 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	
Total cumulé		17 739 102,67 €	Total cumulé		17 739 102,67 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Yannick TORRES



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le -- 6 AVR 2023
Date de mise en ligne le -- 6 AVR 2023
Notification le -- 6 AVR 2023
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr